

Réaction des organisations professionnelles et acteurs du secteur de l'éducation et de la sécurité routières au communiqué du SANEER-SR du 4 juillet 2025

Les organisations professionnelles représentatives et les acteurs du secteur de l'éducation et la sécurité routières ont pris connaissance du communiqué du SANEER & SR, et partagent la même ambition : celle d'un **permis de conduire à la fois exigeant, formateur, garant de la sécurité routière et équitablement accessible pour tous les candidats.**

Le rôle des inspecteurs est essentiel dans le système. C'est une mission de service public qui oblige profondément. Mais il est possible – et nécessaire – de faire évoluer ce système pour le rendre plus fluide, plus juste et plus en phase avec la réalité actuelle.

Des chiffres qu'il convient de remettre à l'endroit

Il est important de clarifier certains éléments mentionnés dans le communiqué.

Le chiffre de 850 000 jeunes d'une classe d'âge comme référence unique pour mesurer la pression sur les examens est largement insuffisant.

En 2024, 1 180 000 candidats se sont inscrits à l'examen B, et 1 490 000 toutes catégories confondues. Ces volumes, bien supérieurs à une seule classe d'âge, traduisent un usage du permis au-delà des seuls jeunes primo-demandeurs : reconversions, mobilités professionnelles, retours à l'emploi, régularisations, etc.

La réalité, est que le nombre de places proposées reste bien inférieur à la demande réelle, et les délais d'attente ne cessent d'augmenter.

Des écarts inacceptables dans le fonctionnement du service public

Les organisations professionnelles représentatives et les acteurs de l'éducation et la sécurité routière rejoignent le SANEER & SR sur l'importance de la qualité, mais ne peuvent ignorer certains dysfonctionnements que vivent les élèves au quotidien :

- Des écarts importants de taux de réussite entre inspecteurs, sans justification claire ;
- Des différences de traitement significatives entre les candidats hommes et femmes ;
- Des taux d'absentéisme préoccupants, impactant directement la planification des examens ;
- Une grande disparité des durées d'examens réalisés ;
- Une hétérogénéité marquée du nombre de journées d'examens B réellement assurées par inspecteur chaque mois, y compris entre départements ayant des caractéristiques et besoins similaires. Certains territoires peinent à atteindre 6 jours mensuels, là où d'autres mobilisent les inspecteurs 10 à 11 jours et parfois plus. Ces écarts sont difficilement compréhensibles pour les usagers comme pour les professionnels, et participent aux inégalités territoriales dénoncées.

Ce sont ces réalités de terrain qui nourrissent l'incompréhension des familles, l'exaspération des candidats, et le sentiment d'une rupture d'égalité d'accès à un droit fondamental à la mobilité.

Mieux former pour mieux réussir : un objectif partagé

Parmi les propositions portées par les organisations professionnelles et les acteurs de l'éducation et de la sécurité routière figure celle de **rehausser le nombre minimal d'heures de pratique avant l'examen**. Cette mesure loin d'être une concession, est une marque claire d'exigence pédagogique.

Elle vise à garantir que chaque candidat se présente avec un niveau de maîtrise plus solide, plus cohérente avec les compétences demandées, une meilleure autonomie, et donc une probabilité de réussite accrue dès la première présentation à l'examen. Elle va parfaitement dans le sens d'un **renforcement de la sécurité routière**.

Par ailleurs, la piste évoquée par le SANEER & SR concernant **la formation continue des enseignants** de la **conduite**, rejoint pleinement les orientations portées par les organisations professionnelles.

C'est **une recommandation formelle du rapport « Prévenir les violences et apaiser les tensions pour mieux partager la voie publique »**, remis récemment par l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) au ministre, sur proposition directe des organisations professionnelles lors des auditions.

Ces leviers, combinés à des outils de positionnement et de suivi pédagogique renforcés, contribueront directement à réduire le taux d'échec, et par conséquent la pression sur les sessions d'examen.

Des solutions concrètes, et non des remises en cause

Les propositions des organisations professionnelles et acteurs de l'éducation et de la sécurité routières visent ni à affaiblir la mission des inspecteurs ni à remettre en cause leur rôle. Au contraire, elles cherchent à répondre à une crise systémique, sans opposer qualité et efficacité.

Parmi ces propositions :

- La mise en place de tests de positionnement en amont pour présenter à l'examen des candidats réellement prêts ;
 - L'évolution de certains critères d'évaluation ;
 - L'abaissement de l'âge de l'apprentissage anticipé de la conduite pour favoriser la progression ;
 - L'abaissement de l'âge d'accès à la conduite supervisée à 17 ans, afin d'assurer une cohérence avec la possibilité de passer le permis dès cet âge.
 - Le recours, de manière encadrée, à des examinateurs contractuels dans les départements en tension, pour soulager les délais et préserver la qualité ;
 - L'évolution de l'épreuve Hors- circulation pour la moto ;
 - L'évolution des épreuves pour la catégorie BE.
 - La nécessité de mieux encadrer certains établissements de mise en relation avec des enseignants indépendants, qui présentent des taux de réussite médiocres, mobilisent des places d'examen, et ont pour pratique régulière d'exclure les élèves dès l'échec au premier passage, voire avant toute présentation.
- Ces pratiques nuisent à la qualité de la formation, surchargent le système d'examen, et alimentent l'échec au détriment des élèves comme du service public. Une régulation plus rigoureuse, fondée sur des critères objectifs de performance et de suivi pédagogique, est indispensable.

Les organisations professionnelles et les acteurs de l'éducation et de la sécurité routières sont également favorables à des évaluations partagées, incluant enseignants et inspecteurs, pour objectiver la qualité des formations comme des examens.

Une main tendue, un appel à la coopération

Nous comprenons que certaines propositions puissent soulever des réserves. C'est précisément pour cela que nous souhaitons ouvrir un espace de dialogue constructif entre représentants des inspecteurs et les auto-écoles.

Les organisations professionnelles de l'éducation et de la sécurité routière rattachées à la branche des métiers et services de l'automobile et de la mobilité, sont convaincues que le dialogue social entre organisations professionnelles et organisations syndicales est une condition indispensable à l'évolution cohérente et ambitieuse de nos métiers.

Par ailleurs, la branche professionnelle est souvent citée en exemple en matière de paritarisme. La construction des métiers de l'enseignement de la conduite se fait historiquement sur la base de discussions régulières, d'arbitrages partagés et de décisions conjointes lors des commissions paritaires nationales, où chacun – employeurs comme salariés – contribue activement à façonner les référentiels et les perspectives du secteur.

À ce titre, **l'intersyndicale se tient prête à accueillir une rencontre entre les organisations syndicales représentant les inspecteurs et les organisations professionnelles représentatives des écoles de conduite**, à l'image de ce qui se fait lors des commissions paritaires nationales pour les services de l'automobile.

Car au-delà de nos différences de rôle ou de point de vue, nous avons une responsabilité commune : **assurer un avenir durable, juste et efficace au service public du permis de conduire.**

L'avenir du permis de conduire doit se construire ensemble, avec lucidité, avec ambition, et surtout, avec un sens partagé de l'intérêt général.

Pour les organisations représentatives des écoles de conduite

Le Président de MOBILIANs

Patrice BESSONE

Le Président de l'UNIC

Benjamin PANIS

La Présidente de l'UNIDEC

Christelle OBERHOLZ

Pour les réseaux

Le président de l'ANPER

Patrice BESSONE

Le Président des ECF

Patrick MIROUSE

Le président des CER

Patrick CRESPO

Pour les éditeurs pédagogiques

Le Directeur général ENPC-EDISER

Antoine BEAUDONNET

Le Directeur général CODES ROUSSEAU

Olivier FRETAY